

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2009**

L'an deux mil neuf, le seize décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire,
En suite de convocation en date du 09 décembre 2009.

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice: 29

Nombre de membres présents: 23

Présents: Luc MONNET, Maire, Christian LEMAIRE, Sophie MOREAU-VAN BOXSOM, Pierre DUMORTIER, Brigitte LAMANDIN, Marie-Françoise TAHON, Daniel MENUÉ, Adjoint, Manuella DELESALLE, Marc PAPIS, Robert-James TOSH, Benoît CABY, Daniel CHRETIEN, Jean-Yves CHUFFART, Franck GILLE, Pierre DEHOVE, Mélanie MARTIN, Hélène FOURDRIGNIER, Catherine MORTREUX, Françoise DANES, Michèle THIEBAUX, Fabrice BALENT, Daniel HERBAIN, Olivier DELAERE.

Absents ayant donné procuration:

Rosine FARINE donne procuration à Marie-Françoise TAHON

Pierre BAILLEUX donne procuration à Luc MONNET

Geneviève DION donne procuration à Brigitte LAMANDIN

Joëlle DUPRIEZ donne procuration à Robert-James TOSH

Jean-Marc LAURENT donne procuration à Michèle THIEBAUX

Absents: Isabelle DE BLAS

Secrétaire de séance: Mélanie MARTIN

ORDRE DU JOUR

1 - Avenant au marché d'insertion de la CCPP - Autorisation de signature

La Communauté de Communes du Pays de Pévèle, coordonnateur du groupement de commandes, ainsi que 13 communes du territoire ont signé un marché commun pour la mise en place d'un atelier d'insertion pour une durée de 3 ans (2009 - 2011).

Suite à une erreur matérielle d'INTERVAL dans le bordereau des prix unitaires et qui pourrait remettre en cause le bon fonctionnement de l'association, il est proposé à l'ensemble des communes un avenant au marché.

La Commission d'Appel d'Offres de la CCPP, réunie le 03 novembre 2009, a émis un avis favorable sur l'avenant. Les communes du groupement de commandes sont sollicitées pour donner leur avis sur l'avenant transmis en pièce jointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur l'avenant au marché commun pour la mise en place d'un atelier d'insertion pour une durée de 3 ans (2009 - 2011), avenant annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire soumet l'avenant au marché d'insertion de la CCPP à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives citoyennes	5		

Délibération adoptée.

2 – Marché d'exploitation de chauffage – Autorisation de signature

En application de l'article 28 du CMP, et après consultation, le bureau d'étude Michel Delcourt a été désigné en qualité d'assistant à maître d'ouvrage pour le marché d'exploitation de chauffage des bâtiments de la collectivité.

Un marché d'exploitation de chauffage a été lancé le 02 Octobre 2009 par une publication au BOAMP et au JOUE, les offres des candidats ont été reçues le 23 Novembre 2009. Le marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux est d'une durée initiale de cinq ans, reconductible 3 fois annuellement par voie expresse, le marché ne pourra en aucun cas excéder les 8 années.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 08 Décembre 2009 à 9h30, le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le présent marché avec l'entreprise DALKIA pour un montant de 78 503.55 euros HT par an, soit 93 890.25 euros TTC par an, ainsi que tout document relatif à celui-ci (annexes et avenants éventuels).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent marché avec l'entreprise DALKIA pour un montant de 78 503.55 euros HT par an, soit 93 890.25 euros TTC par an, ainsi que tout document relatif à celui-ci (annexes et avenants éventuels, pour une durée initiale de cinq ans, reconductible de façon expresse annuellement, sans que le marché puisse excéder huit ans.

Monsieur le Maire soumet le marché d'exploitation de chauffage à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives citoyennes	5		

Délibération adoptée.

3- Avenant au rapport d'évaluation préalable – groupe scolaire

En date du 04 Mai 2009, a été signé le marché en procédure adaptée, « Mission d'assistance à la personne publique dans les domaines juridiques, techniques et financiers pour la faisabilité de la passation d'un contrat de partenariat portant sur la conception, le financement et la réalisation d'un groupe scolaire HQE », avec le cabinet Sterling Quest Associates pour un montant de 20 400 € HT.

Suite à une évolution du projet, par le maintien des ateliers municipaux modifiant le foncier alloué à la réalisation du futur groupe scolaire HQE, il convient de mettre à jour, par avenant, la mission du cabinet et le Rapport d'Evaluation Préalable. Le coût de cet avenant est de 3025 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché « Mission d'assistance à la personne publique dans les domaines juridiques, techniques et financier pour la faisabilité de la passation d'un contrat de partenariat portant sur la conception, le financement et la réalisation d'un groupe scolaire HQE ».

Monsieur le Maire soumet l'avenant au rapport d'évaluation préalable (groupe scolaire) à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	5		

Délibération adoptée.

4- Avenant au contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz

Compte tenu du décret n°2008-740 du 28 Juillet 2008, relatif à l'article 36 de la loi n°2006-1537 du 07 Décembre 2006, qui offre la faculté aux autorités concédantes du service public de la distribution du gaz de contribuer financièrement aux travaux de raccordement de nouveaux clients lorsque la rentabilité n'est pas assurée dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 28/07/08.

Au vu du projet d'avenant, de l'annexe 2 relative au calcul du taux de rentabilité, et de l'annexe 5 relative aux prescriptions techniques de GrDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de concession pour le service public de la distribution de Gaz, ainsi que tout document annexe n'en modifiant pas le fond.

Monsieur le Maire soumet l'avenant au contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes			5

Délibération adoptée.

5- Ajustement des AP/CP et décision modificative

Le conseil municipal a décidé le passage en AP/CP (autorisations de programme - crédits de paiement) à compter du budget primitif 2006, pour l'investissement.

Le Conseil Municipal décide d'ajuster les crédits comme suit :

Opération 9163 (complexe sportif)

Autorisation de programme : Etude Terrain de Football

	Budget 2009	Proposition
AP	10 584,60 €	10 584,60 €
CP 2008	4664,40 €	4664,40 €
CP 2009	5920,20 €	5920,20 €

Autorisation de programme : Agrandissement salle de sports

	Budget 2009	Proposition
AP	0 €	150 000,00 €
CP 2009	0 €	0 €
CP 2010	0 €	150 000,00 €

Opération 9168 (écoles)

Autorisation de programme : Etude de Faisabilité du Groupe Scolaire

	Budget 2009	Nouvelle proposition
AP	92 272,32 €	222 272,32 €
CP 2006	10 793,60 €	10 793,60 €
CP 2007	3 229,20 €	3 229,20 €
CP 2008	18 872,88 €	18 872,88 €
CP 2009	50 000,00 €	16 504,8 €
CP 2010	9 376,64 €	172 871,84 €

Opération 9171 (VRD)

Autorisation de programme VRD 2010

	Budget 2009	Proposition
AP	0 €	200 000,00 €
CP 2009	0 €	0 €
CP 2010	0 €	200 000,00 €

Opération 9197 Etude Cheminements doux

Autorisation de programme : Cheminements doux

	Budget 2009	NOUVELLE PROPOSITION
AP	35 891,72 €	35 891,72 €
CP 2009	26 785,14 €	26 785,14 €
CP 2010	9 106,58 €	9 106,58 €

Des crédits sont modifiés pour rééquilibrer le budget 2009 :

L'opération 9165 est diminuée d'un montant de 3 188,38 euros

L'opération 9168 est diminuée d'un montant de 33 495,20 euros

Le crédit du compte 66111 Intérêts financiers est augmenté de 15 000 euros

Le crédit du compte 023 Virement de la section d'investissement est réduit de 15 000 euros

Le crédit du compte 021 Virement de la section de fonctionnement est réduit de 15 000 euros

Le crédit du compte 1641 recettes d'emprunts est diminué d'un montant de 21 683,58 euros.

Monsieur le Maire soumet l'ajustement des AP/CP et la décision modificative à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes		5	

Délibération adoptée.

6- Création d'un poste de rédacteur

Le maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin d'optimiser l'organisation des services administratifs et pour prendre en compte le fait que trois agents de ces services ont sollicité la possibilité d'un aménagement de leur temps de travail (à hauteur de 80%), il est proposé au Conseil Municipal la création d'un poste de rédacteur, pour une quotité horaire de 28 heures.

Monsieur le Maire soumet la création d'un poste de rédacteur à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives Citoyennes	3		2

Délibération adoptée.

7- Installation du conseil municipal pour enfants

Conformément aux engagements du Contrat Municipal et dans une démarche de démocratie participative et d'initiation civique, il est proposé la mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants (CME) : espace d'apprentissage d'engagement individuel et collectif ouvert aux élèves templeuvois des établissements scolaires de la commune. Il apporte aux enfants et aux jeunes une connaissance de la vie locale et des institutions grâce à une réflexion et une collaboration avec les élus et services municipaux.

Il est envisagé que 20 conseillers seront élus pour 2 ans. Cette élection se tiendra dans un bâtiment communal (mairie, salle polyvalente...).

Le CME s'articulera autour de commissions thématiques, pouvant être à titre d'exemple « Cadre de vie et environnement », « Loisirs et culture », « Sécurité routière », « Solidarité » qui seront définies et mises en place par les jeunes élus.

De même, une base de règlement leur sera proposée comme charte de fonctionnement constituant le cadre général de fonctionnement du CME. Les services municipaux seront donc sollicités et accompagneront ainsi les projets. Il peut être envisagé la mise à disposition d'un agent communal ou d'un animateur. Par ailleurs, une ligne budgétaire, dont le montant reste à définir, pourrait être ouverte au Budget Primitif 2010.

Si, d'un strict point de vue juridique, aucune loi ne vient réglementer la création d'un CME, la loi du 6 février 1992 prévoit que « les conseils municipaux peuvent créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal et comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal ». Cette disposition législative est reprise à l'article L2143-2 du CGCT.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil Municipal de décider la création du Conseil Municipal des Enfants et d'approuver les modalités définies ci-dessus.

Monsieur le Maire soumet l'installation du conseil municipal pour enfants à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Le groupe Initiatives Citoyennes décide de ne pas prendre part au vote.			

Délibération adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Vu, le Maire,
Luc MONNET**